



SOCIÉTÉ SAINTAISE DE TIR

Relevé de Décisions du 29 avril 2022 Au Stand de tir "Papy Rouland" à SAINTES

*

(Convocation du 9 avril 2022)

Présents : Madame et Messieurs,

Jean-Pierre BERNARD, Franck BOCHER, Patrice GALLERNE, Cyrille HAURY, Frédéric LASSIRE, Reynald LERICHE, Nicolas LESUEUR, Bruno MARCEAU, Catherine RABAT, Benjamin RHIM, Jean Frédéric THOMAS, Jean-Claude VERT, Régis VIGNAUD.

Excusé(s) : Christophe JACQUES et Anthony MEHAUT

Présents : 13

Excusés : 2

Votants : 13

Secrétaire de séance : Patrice GALLERNE

La réunion est ouverte à 19h15,

1 – Licences :

Nous comptons à ce jour 252 adhérents, dont 25 féminines.

En ce qui concerne l'Espace Dématérialisé d'Enregistrement National (EDEN), l'ouverture d'un compte personnel conditionne l'obtention de la licence 2022/2023. Une relance des membres sera réalisée (mail et courrier). Les membres qui n'ont pas d'adresse Internet, ou dans l'impossibilité de créer un compte peuvent s'adresser au secrétariat.

2 – Finances :

Les comptes sont sensiblement à l'équilibre.

3 – Travaux :

Les points suivants sont abordés :

- Serrure et accès sécurisé : La dématérialisation de la licence ouvre de nouvelles solutions techniques et notamment l'utilisation du QR code. La mise en attente est privilégiée.

- La préparation des plots (12) pour l'abri est fixée au samedi 4 juin. Un appel aux bénévoles sera réalisé.

- La tonte des pas de tir sera réalisée dans la matinée du 7 mai. Pour information, le 10m sera consacré au stage du pôle départemental des jeunes pour la journée.

- Remise en état du sol du club house et du 10m : Ce travail sera réalisé par l'entreprise la semaine du 18 au 22 juillet.

En conséquences :

- L'accès aux pas de tir 25, 50 et 100m se fera directement par l'extérieur (pas de prêt de matériel),

- l'enlèvement des meubles sera réalisé pour la date du 17 et la remise en place effective après séchage.

L'accès du club house et du 10m est strictement interdit durant toute la période.

4 – Planning des mois à venir :

Pour clôturer la saison, un apéritif sera organisé. Une participation de 5 euros sera demandée.

Natural Trophée : 2 et 3 juillet à Brioux.

Une réunion pour le Forum Entreprises est planifiée, la manifestation devrait avoir lieu le 8 septembre 2022.

Le forum des associations devrait se tenir le premier weekend de septembre. La journée « Portes ouvertes » est fixée le samedi suivant, soit le 10 septembre 2022.

L'Assemblée général du club est fixée au samedi 17 septembre à 14h30.

Le Challenge annuel est planifié le weekend des 24 et 25 septembre 2022.

Les 29, 30 et 31 août seront consacrés à l'enregistrement des nouvelles licences. Une permanence sera assurée et la procédure adaptée à EDEN.

5 – Remise de Diplômes :

Le Président procède à la remise des diplômes de Capacité à Accueillir et à Conseiller (CAC), aux nouveaux détenteurs :

Cyrille HAURY,
Reynald LERICHE,
Anthony MEHAUT,
Jean Frédéric THOMAS.

Leurs responsabilités au sein du club sont établies sur la base du « Référentiel d'activité » de la FFTir. La fiche d'attribution sera validée par le Comité directeur et insérée au Règlement Intérieur.

6 – Questions diverses et informations :

Un rappel relatif au prêt des armes du club est fait. À ce jour, la stricte application de la procédure est confirmée, à savoir :

- l'enregistrement sur la fiche de prêt,
- la remise de la licence par le bénéficiaire,
- l'annotation de la fiche de prêt au retour de l'arme et le contrôle par le permanent.

Frais kilométriques pour les déplacements liés aux activités du club :

Conformément aux textes de l'Association, le CD décide d'aligner le montant unitaire sur celui du département et de la ligue, soit 0,45€/km.

Sécurité : Suite à l'accident de St Sornin, il est rappelé que personne ne doit se tenir derrière les tireurs de « gongs ».

Clôture de la séance à 22h00

Ce Relevé de Décisions est établi et affiché, conformément à l'Article 10 des Statuts de l'Association.

Président,
Jean-Pierre BERNARD

Validé le 2 mai 2022

Secrétaire
Patrice GALLERNE

Validé le 2 mai 2022